

STRATEGIE URBAINE INTEGREE 2021-2027 DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

1.	LE CONTEXTE ET LE DIAGNOSTIC	3
2.	PRESENTATION DES QUARTIERS	5
3.	ANALYSE AFOM DES TERRITOIRES CONCERNES PAR L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE (ITI)	16
4.	BILAN/ANALYSE DES RESULTATS DE LA PROGRAMMATION 2014-2020.....	19
5.	L'APPROCHE INTEGREE VIA LE CONTRAT DE VILLE	34
6.	LA STRATEGIE	41
7.	LES AUTRES CADRES DE FINANCEMENT :.....	42
8.	LE PLAN D' ACTIONS	43
9.	INDICATEURS DE LA STRATEGIE URBAINE INTEGREE.....	44
10.	LA GOUVERNANCE ET LES CRITERES DE SELECTION DES PROJETS	45

1. LE CONTEXTE ET LE DIAGNOSTIC

A l'Est de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au cœur du département des Alpes-Maritimes, Nice Côte d'Azur est la première métropole de France. Créée le 31 décembre 2011, la Métropole Nice Côte d'Azur est le fruit de la fusion entre la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur et trois Communautés de Communes des Alpes Maritimes. Elle rassemble 51 communes : Nice, Aspremont, Bairols, Beaulieu-sur-Mer, Belvédère, La Bollène-Vésubie, Bonson, Le Broc, Cagnes-sur-Mer, Cap d'Ail, Carros, Castagniers, Clans, Colomars, Duranus, Eze, Falicon, La Gaude, Gattières, Gillette, Ilonse, Isola, Lantosque, Levens, Marie, Rimplas, Roquebillière, La Roquette-sur-Var, Roubion, Roure, Saint André de la Roche, Saint Blaise, Saint Dalmas le Sauvage, Saint Etienne de Tinée, Saint Jean Cap Ferrat, Saint Jeannet, Saint Laurent du Var, Saint Martin du Var, Saint Martin Vésubie, Saint Sauveur sur Tinée, La Tour, Tournefort, Tourrette-Levens, La Trinité, Utelle, Valdeblore, Venanson, Vence, Villefranche sur Mer, Drap et Châteauneuf-Villevieille. Ces communes, participant au paysage métropolitain, vont du littoral jusqu'au haut pays, intégrant mer, montagnes, plaines et vallées. Ce territoire s'est principalement développé grâce au tourisme, qui est un vecteur économique important du territoire. Néanmoins, à l'économie du tourisme s'adosse l'économie du commerce et celle de l'industrie.

Le nombre d'habitants métropolitain est de 540 281 (Insee 2018) et la densité de 550 habitants au km², ce qui en fait un territoire très dense. Il est à noter que la population est implantée principalement le long du littoral et des bourgs-centre du moyen pays. Nice est la commune qui compte le plus grand nombre d'habitants avec 341 032 habitants en 2018 (Insee). Elle est aussi la commune la plus dense avec 4 742 habitants au km².

La population métropolitaine est plutôt stable : sa variation annuelle moyenne est de 0.1% par an entre 2013 et 2018. Cette évolution est principalement due au solde naturel positif du territoire et non au solde migratoire. Il est intéressant de souligner qu'une partie de la population du littoral, surtout des ménages actifs avec enfants, migre vers le Moyen-Pays et le Haut-Pays, ainsi que vers les territoires proches à l'extérieur de la Métropole, à l'Est et à l'Ouest, dans des communes du Moyen-Pays. Ainsi entre 2003 et 2008, plus de 3000 habitants du Littoral ont choisi de s'installer dans le Moyen et le Haut-Pays, et plus de 10 000 d'entre eux ont quitté le territoire NCA. Le desserrement vers l'Ouest de la Métropole est particulièrement fort, ce que l'on peut expliquer en partie par l'attractivité exercée par le pôle d'emplois de Sophia-Antipolis et par de moindres contraintes foncières.

En matière de géographie prioritaire¹, la Métropole abrite 10 quartiers rassemblant 51 152 habitants. La majorité de ces quartiers est située sur la commune de Nice. Parmi eux, deux espaces sont particulièrement excentrés, bénéficient d'un programme de rénovation urbaine et affichent des revenus médians plus faibles que la moyenne des autres quartiers.

¹ Cf. Charte de déclaration d'engagement pour le contrat de ville du 29 juin 2015

CADRAGE JURIDIQUE

Le SRADDET et la Stratégie Urbaine Intégrée

La stratégie urbaine intégrée fait écho aux objectifs du schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires PACA 2030. Celui-ci préconise ainsi d'orienter les opérations d'aménagement du territoire vers la préservation d'un principe de mixité fonctionnelle dans les opérations d'aménagement, en tenant compte notamment de la place de « l'économie banale » (services, artisanat, commerces).

Le STRADDET, l'OIN et la Stratégie Urbaine Intégrée

En ce qui concerne l'OIN Eco-vallée-Plaine du Var, créé en 2008 pour impulser une forte dynamique économique et sociale de nature à accélérer le développement métropolitain de Nice dans la compétition européenne, le SRADDET PACA préconise le renforcement de sa position stratégique par la structuration de l'accessibilité aux grands réseaux de communication aéroportuaires, ferrés et autoroutiers.

La Stratégie Urbaine Intégrée et les plans stratégiques du territoire de Nice Côte d'Azur

Concernant les liens faits avec les autres instruments territoriaux concernés (politique de la ville ou autres), la stratégie urbaine intégrée 2021-2027 s'inscrit dans la continuité et est en lien avec les différents plans stratégiques sur le territoire de la métropole :

- *Le Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 »*²
- *Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de la Métropole Nice Côte d'Azur*
- *Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain*³
- *L'agenda 21*
- *Le Programme Local de l'Habitat (PLH)*⁴
- *Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)*
- *Le Plan Climat Air Energie Territorial*
- *Le Plan local de sécurité*
- *Le Schéma Directeur des Transports*

La stratégie urbaine intégrée intègre les fonds structurels :

- *Le Fonds Social Européen (FSE)*
- *Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER)*
- *Nos territoires d'abord*

² <https://www.nicecotedazur.org/wp-content/uploads/2024/10/Contrat-de-ville-metropolitain-mnca-2024-2030.pdf>

³ <https://www.nicecotedazur.org/services/urbanisme/plum/plu-metropolitain-en-vigueur/>

⁴ <https://www.nicecotedazur.org/services/logement/le-programme-local-de-lhabitat/>

10 QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE**1.Nice : Paillon****2.Nice : Les Sagnes****3.Nice : Centre****4.Nice : Las Planas-Le Rouret****5.Nice, Saint-Laurent du Var : Les Moulins - Le Point du jour****6.Nice, Saint-André de la Roche, La Trinité : Ariane – Le Manoir – Gares****7.Saint-André-de-la-Roche : Le Château****8.Drap : La Condamine****9.Vence : Centre****10.Carros : Centre**

Ce périmètre concentre un ensemble de problèmes économiques, sociaux et environnementaux : un fort taux de chômage de longue durée, un faible taux d'activité économique, un taux de pauvreté et d'exclusion élevé, une nécessité de reconversion résultant de difficultés économiques et sociales, un nombre élevé de personnes issues de l'immigration avec un risque de développement du communautarisme, un faible taux d'éducation, d'importantes lacunes en termes de qualification, un taux élevé d'échec scolaire, un fort taux de criminalité et de délinquance, une démographie marquée par la jeunesse, des conditions environnementales particulièrement dégradées.

LES QUARTIERS EN RENOUVELLEMENT URBAIN

1 - Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), institué par la loi du 1^{er} août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine :

- **4 Programmes de Renouvellement Urbain (PRU)** : *Pasteur (terminé en 2016), Les Moulins, Ariane I et Ariane II*) en convention avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et les partenaires locaux (terminés en 2021). Ces programmes sont achevés : Investissement de 490 M€ sur 2005-2021 portant sur plus de 5.500 logements sociaux, 45.000 habitants concernés dans ces quartiers,
- **le PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés)** sur un quartier du cœur de ville marqué par la paupérisation (*Notre-Dame / Thiers / Vernier*) : 78 M€ d'investissements sur 2013-2022 portant sur 700 logements et 12 hôtels meublés, 17.500 habitants concernés dans le périmètre du PNRQAD, dont 57% de ménages non imposables et 26% sous le seuil de pauvreté.

2 - Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)

- **parmi les 200 quartiers nationaux identifiés inscrits au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain :**
 - Les quartiers des Moulins et de l'Ariane sont inscrits comme opérations d'intérêt national
 - Le quartier des Liserons à Nice est inscrit comme opération d'intérêt régional.
 - Le protocole a été validé en Conseil Municipal de la Ville de Nice le 23 juin et Conseil Métropolitain le 29 juin 2017 puis signé par l'ensemble des partenaires le 1^{er} décembre 2017.
 - La convention de NPRU a été signée le 19 juillet 2021
 - Ce programme représente un investissement prévisionnel de 308 Millions d'euros TTC
- **Un démarrage opérationnel dès 2020 :**
 - Lancement des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des marchés de maîtrise d'œuvre pour les 3 quartiers en NPRU en 2020
 - Lancement des études de maîtrise d'œuvre des espaces publics et de la concertation avec les habitants en 2021 pour les Moulins et des Liserons
 - Le démarrage de la mission de relogement aux Moulins (première phase, cœur de quartier) et aux Liserons en février 2021
 - Premières opérations : démarrage de la construction de la recyclerie à l'Ariane en 2021

Dans le respect des exigences européennes et nationales, la présentation des quartiers justifie la concentration des efforts, Nice Côte d'Azur axe son programme d'intervention sur ces 10 quartiers (PRIN/PRIR et PNRQAD inclus dans les périmètres des 10 QPV retenus)

Nice

PAILLON

15 000

Habitants

1 180€

Revenu médian

3

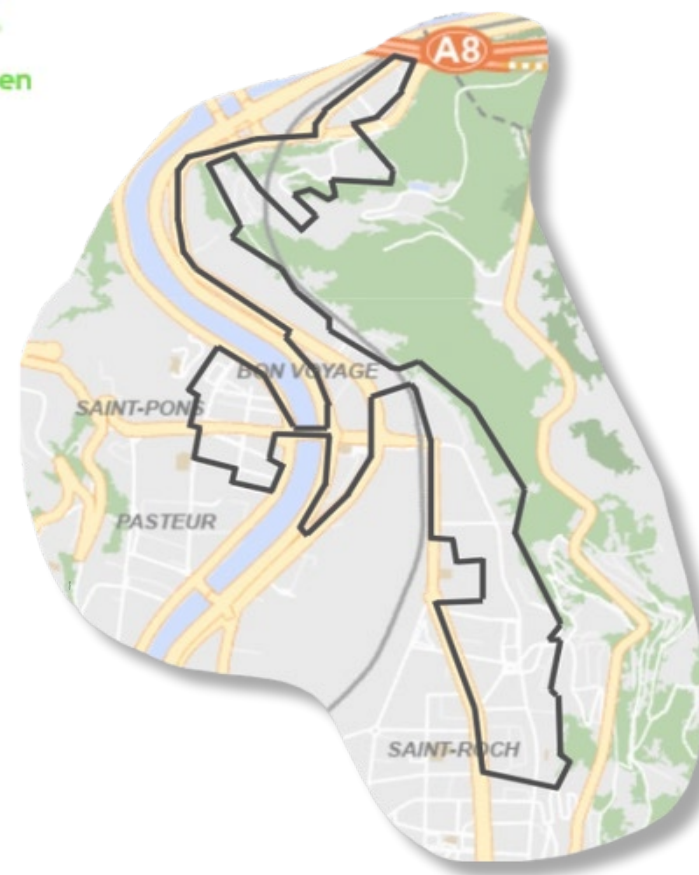
Bailleurs sociaux

1

Conseil citoyen

Le territoire de Nice Paillon, avec sa diversité et ses enjeux sociaux, occupe une place importante dans le paysage urbain de la Métropole Nice Côte d'Azur. Composé de quartiers distincts tels que Bon Voyage, Saint-Charles-Roquebillière, Pasteur-Macarrio, et les Liserons, il est séparé par des frontières physiques très marquées : le fleuve Le Paillon, les collines et la voie rapide et la présence d'axes routiers à forte circulation. Il demeure toutefois bien desservi et relié au centre-ville grâce à sa desserte par le tramway.

Le quartier Nice Paillon ne se limite pas à ses frontières géographiques, mais offre un mélange complexe de dynamisme urbain, de diversité résidentielle et de défis sociaux à relever collectivement.



Nice

LES SAGNES

1 400

Habitants

Les informations
seront transmises
ultérieurement.

Revenu médian

1

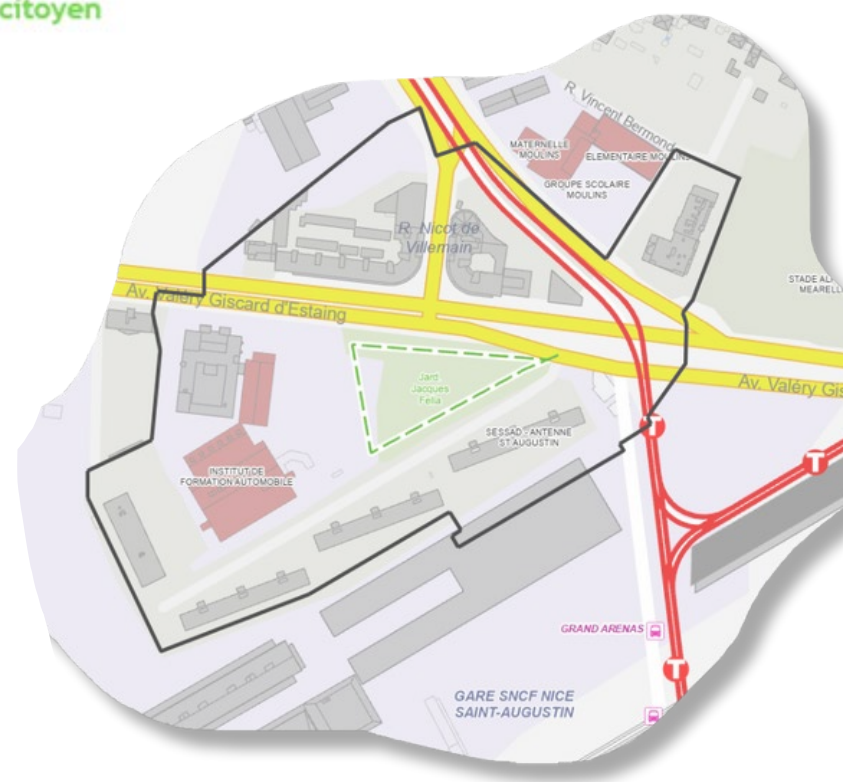
Bailleur social

0

Conseil citoyen

Le quartier Les Sagnes constitue une entrée de ville et se situe à la sortie d'une voie rapide, entre le boulevard Paul Montel et la route de Grenoble. Cette proximité avec le centre d'affaires du Grand Arénas, l'aéroport Nice Côte d'Azur, la gare SNCF/Routière ainsi que les lignes 2 et 3 de tramway est un atout pour la mobilité et l'emploi de ces habitants. Malgré ce constat le quartier est vieillissant, un programme de rénovation, mené par le bailleur Côte d'Azur Habitat est prévu pour 2025 sur les trois immeubles locatifs sociaux du quartier.

La proximité avec le quartier des Moulins, permet aux habitants des Sagnes de bénéficier de commerces et services de proximité ainsi que de l'offre d'actions socio-culturelles du quartier.

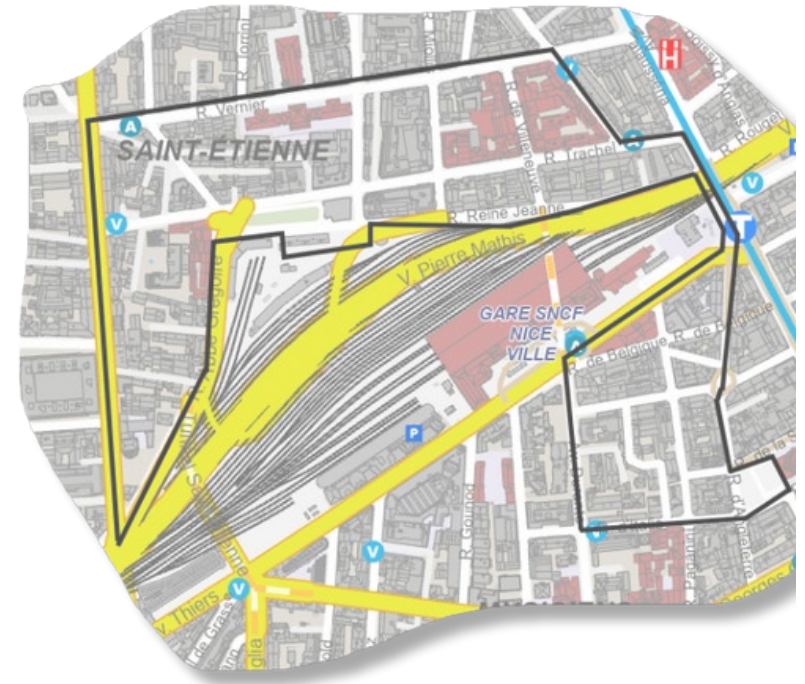


CENTRE



Quartier délimité, en cœur de ville, au sud et au nord de la gare centrale au sein d'un périmètre en rénovation urbaine conventionné au titre d'un programme National de Requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) jusqu'en juin 2025, il s'articule autour de polarités dynamiques en matière économique, commerciale, touristique et de transports structurants (gares, tramway).

Caractérisé par une forte densité urbaine et de nombreuses poches de grande précarité, le quartier concentre des espaces publics dévalorisés avec un déficit d'espaces collectifs de sociabilité et un bâti essentiellement privé fortement déqualifié par les coupures urbaines. Malgré la présence de nombreux services publics, peu sont adaptés aux problématiques complexes d'une population hétérogène et précarisée. Plusieurs secteurs sont séparés par des frontières physiques très marquées ; la gare Thiers et la voie ferrée, la voie rapide et l'avenue Jean Médecin. L'enjeu de la tranquillité publique et du mieux vivre ensemble reste une question majeure sur ce quartier.



Nice

LAS PLANAS - LE ROURET



1 900

Habitants



Les informations
seront transmises
ultérieurement.

Revenu médian

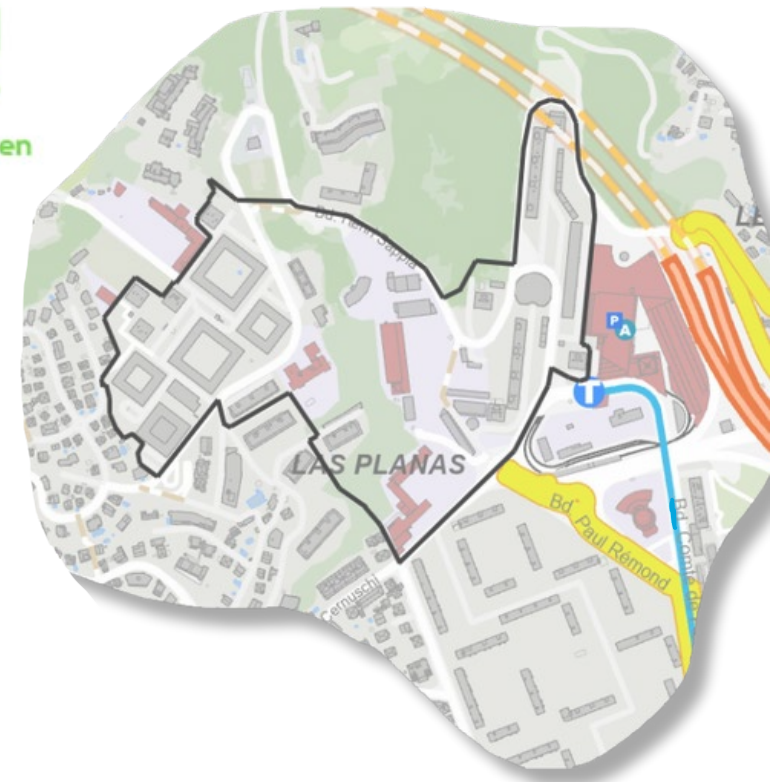


Bailleur social



Conseil citoyen

Parmi les plus petits quartiers de la géographie prioritaire métropolitaine, Las Planas a été élargi en 2024 au quartier du Rouret. Ces deux territoires géographiquement contigus situés au nord de la ville, se différencient tout particulièrement par la typologie de leur habitat. Si Las Planas est composé principalement de logements locatifs sociaux du bailleur social Côte d'Azur Habitat et profite d'un cadre naturel apaisant, le Rouret est un quartier très minéral constitué de plusieurs barres d'immeubles en copropriété. Les spécificités des deux territoires apparaîtront, toutefois, plus précisément lors d'un diagnostic sur le territoire entrant du Rouret à mener courant 2024.



Nice / Saint-Laurent-du-Var LES MOULINS – LE POINT DU JOUR



Habitants



Revenu médian



Bailleurs sociaux



Conseil citoyen

Quartier situé à cheval entre 2 communes Nice et Saint-Laurent-Du-Var (commune voisine qui se trouve de l'autre côté du Var).

Il est principalement composé de grands ensembles résidentiels sociaux. Le quartier comporte près de 6700 habitants sur une surface de 63 hectares construit entre 1965 et 1976. Le quartier fait l'objet de projets urbains depuis 2009 pour Les Moulins et depuis 2019 pour Le Point du Jour.



Nice / Saint-André-de-la-Roche / La Trinité ARIANE - LE MANOIR - GARES

12 800

Habitants

Les informations
seront transmises
ultérieurement.

Revenu médian

9

Bailleurs sociaux

1

Conseil citoyen

Deuxième plus grand quartier du territoire métropolitain, le quartier de l'Ariane – Le Manoir - Gares s'étend sur trois communes Nice, Saint André de la Roche et La Trinité.

Le quartier est jeune, 43% de la population a moins de 25 ans, avec une surreprésentation des moins de 15 ans, 29% de la population par rapport au territoire métropolitain.

Enclavé géographiquement ce quartier cumule des difficultés sociales et économiques qui fait que ce quartier présente un des plus faibles revenus médians du territoire et un taux de pauvreté de 46%

Cependant la diversité et la qualité des équipements publics alliées à un nouveau programme de rénovation urbaine Ariane permet à ce quartier de rester attractif.



Saint-André-de-la-Roche

LE CHÂTEAU



Habitants



Revenu médian

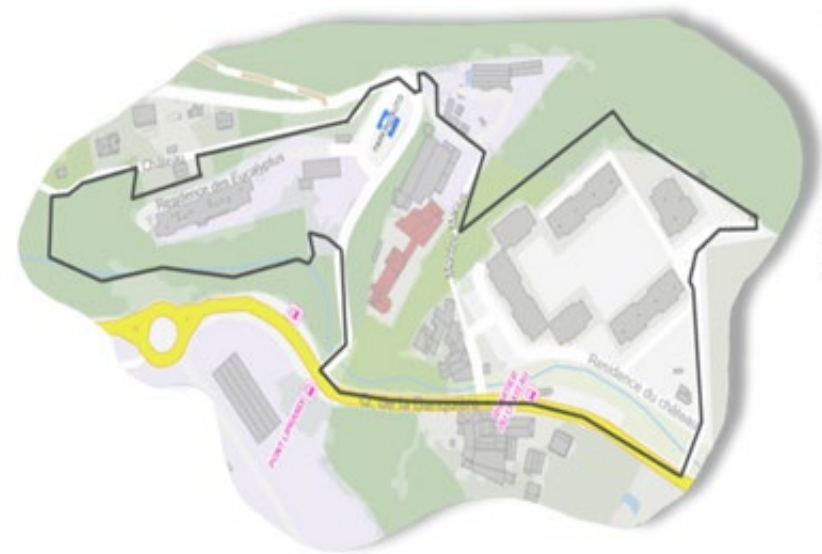


Bailleur social



Conseil citoyen

Petit quartier au nord de la commune de Saint André de la Roche le Château regroupe 3 résidences distinctes : les résidences du Château sont gérées par CDC Habitat, un foyer ADOMA et une communauté EMMAUS. En tant que quartier entrant dans la géographie prioritaire en 2024, un diagnostic territorial et un plan d'action spécifique seront établis en 2024.





1 300

Habitants



1 277€

Revenu médian



1

Bailleur social



1

Conseil citoyen

Drap LA CONDAMINE

Sur les rives du Paillon, entouré de verdure, le cadre de vie agréable et préservé d'un quartier périphérique en milieu semi rural.

Un parc de logements «original», qui se caractérise de par une importante proportion de propriété privée et une taille moyenne des logements sociaux. Le quartier connaît une stabilité des ménages. Une part importante des familles aux difficultés socioéconomiques qui y réside, les prestations sociales, sont une importante composante du revenu de la population des familles monoparentales.

Ce quartier prioritaire de la ville, est caractérisé par une forte part d'enfants de moins de 15 ans et par une plus faible représentation des plus de 60 ans. Une dynamique de création d'entreprises axée sur l'autoentrepreneuriat génère une précarité de l'emploi.





2 000

Habitants



1 260€

Revenu médian



Les informations
seront transmises
ultérieurement.

Bailleurs sociaux



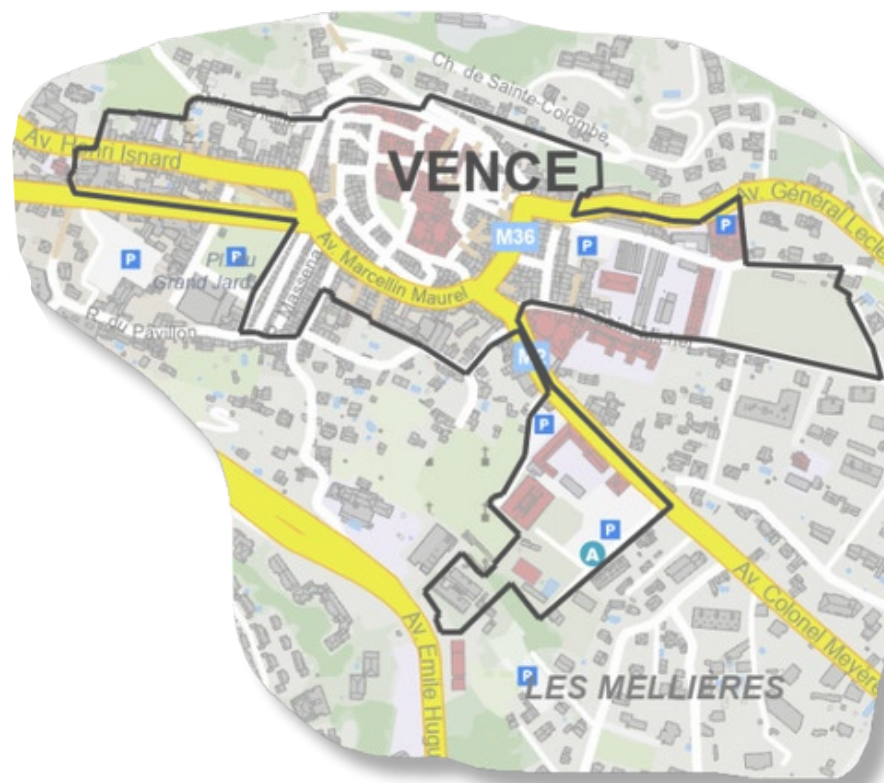
1

Conseil citoyen

À VENCE, le territoire prioritaire se situe majoritairement au cœur de la Cité Historique, auquel s'ajoutent deux zones où sont implantés des équipements scolaires, sportifs et culturels, accessibles à pied.

Caractérisé par une forte densité urbaine, le Centre Ancien, très touristique, offre de nombreux espaces de convivialité et est bien doté en services et en commerces.

Cependant son accessibilité piétonne est parfois difficile pour les seniors et les personnes à mobilité réduite et son habitat, très ancien est composé de petits logements souvent dégradés, souffre d'un déficit d'entretien. Les habitants bénéficient d'un important environnement patrimonial et artistique, ainsi que d'un tissu associatif très impliqué.



Carros CENTRE



Habitants



Revenu médian



Bailleurs sociaux



Conseil citoyen

À Carros, le territoire prioritaire Centre Carros constitue le cœur de la Ville Nouvelle à l'architecture de type « grands ensembles des années 70 ». Au début des années 2000, le parc H.L.M. bénéficia d'une rénovation urbaine. Essentiellement constitué de logements sociaux, le quartier manque d'un point de centralité et alors, qu'il semble intégré au reste de la ville, il est dans les faits, replié sur lui-même avec peu de diversité fonctionnelle et une faible attractivité.

Pour autant c'est un quartier où l'on se sent bien. Le cadre de vie y est agréable et les services de proximité sont au rendez-vous : mairie, centre social, alimentation, acteurs sociaux, établissements scolaires et ce malgré le manque de point de centralité. Ces équipements répondent à la dégradation croissante des situations sociales et la hausse significative du nombre de personnes en souffrance psychique avec impact sur la réussite scolaire et/ou l'inclusion sociale.



3. ANALYSE AFOM DES TERRITOIRES CONCERNES PAR L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE (ITI)

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	• Des secteurs d'activités traditionnels (services, commerce et restauration, bâtiment) à basse et moyenne technologie • Une économie résidentielle qui assure des activités non délocalisables, • Des infrastructures portuaires et aéroportuaires, portes d'entrée économique du territoire régional, National et international, • Des infrastructures portuaires et aéroportuaires rénovées, • Un aéroport International, • La création de nouveaux pôles multimodaux (Saint-Augustin, Nice Centre, Nice Riquier...), • Des lignes de tramway tissant le lien entre les quartiers.	• Un tissu économique constitué essentiellement d'entreprises de moins de 50 salariés avec un faible potentiel de recrutement, • Une précarité de l'emploi qui s'est amplifiée avec la crise (contrats précaires et temps partiels), • Un délitement du petit commerce de centre-ville, • Une dégradation du parc de logements et paupérisation des populations. • Des quartiers excentrés des pôles économiques (et notamment Vence centre, Nice Paillon, Ariane – Manoir, la Condamine	• Des emplois à proximité ne nécessitant pas ou peu de qualification, • Un dynamisme économique lié à l'OIN Plaine du Var qui génère des emplois à moyen terme et des débouchés pour les activités de services aux entreprises, • Une amélioration de l'accessibilité permise par un grand pôle économique, véritable « portes d'entrée » du territoire, • Des équipements structurants dynamiques : l'opération d'Intérêt National « Eco-vallée », le Centre d'affaire Nice Méridia, le Marché Internationale de Nice, le Grand Arénas, des centres d'affaires, • Une dynamique globale de réinvestissement du centre-ville : résidentiel, commerciale, animation sociale. • Nouvelle dynamique à venir avec l'arrivée du tramway à l'Ariane et à la Condamine.	• Nécessité de créer des emplois qualifiés au regard des secteurs d'activités développés par l'OIN Plaine du Var (recherche et enseignement supérieur, industries haute technologie,,), • Etalement urbain créant une dévitalisation des centres villes et une concurrence des périphéries commerciales.
LOGEMENT	• Un Programme Local de l'habitat 2024-2029 en cours de réalisation, • Mobilisation des friches et des dents creuses, • Reconquête de la vacance, • Maintien des fonctions productives et tertiaires de bureau en centre-ville de Nice.	• Ralentissement démographique, • Spécialisation touristique, • Spécialisation patrimoniale, • Difficultés pour se loger.	• Une politique du logement confortée par une rénovation urbaine exemplaire (3 quartiers en NPRU, 1 quartier PNRQAD), • Création d'une Maison de l'Habitant Métropolitaine, • Activation d'un Plan Local Métropolitain intégrant le PDU, PLM, • Un PIG permettant le maintien résidentiel et accompagnant mutation énergétique de l'habitat résidentiel.	• Un habitat délaissé et associé à l'insalubrité (saturnisme, insalubrité), • Insuffisance et inadéquation de l'offre de logements, • Manque de logements abordables et de logement pour actifs, • Présence de marchands de sommeil.

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
CHOMAGE	• Une présence affichée des institutionnels de l’insertion professionnelle : le PLIE et la Mission Locale au cœur des QPV, • Une politique volontariste en matière d’inclusion de clauses d’insertion dans les marchés publics.	• Une proportion de jeunes au chômage qui va de pair avec un faible niveau de qualification, • Un nombre de demandeurs d’emplois qui a augmenté en plus forte proportion dans ces QPV que dans le reste de l’agglomération, • Des durées de chômage qui s’allongent et qui touchent particulièrement les publics très éloignés de l’emploi en partie concentrés dans les QPV.	• Un tissu associatif de proximité qui affiche sa volonté d’agir..., • Un fort potentiel d’innovation sociale porté par les acteurs de la politique de la Ville et du Renouvellement Urbain.	• Problématique de lieux d’accueil des professionnels de l’emploi à rénover au cœur des quartiers, • Des écarts de taux de chômage qui se creusent entre les indicateurs des QPV et le reste de la métropole, • Des différences de profils d’emplois qui se sont creusés avec la crise.
EDUCATION	• Un renforcement de l'accueil petite enfance et très petite enfance de proximité, • Dédoubllement des classes maternelles, • Une population jeune fortement représentée, • Des associations très investies dans le soutien scolaire et la garde d’enfants en périscolaire.	• Fort taux de décrochage scolaire et baisse du taux de scolarisation des 15-19 ans, • Taux de poursuite d’études dans l’enseignement supérieur de l’ordre de 10%.	• Une restructuration et une extension de certains groupes scolaires, • Promouvoir le potentiel éducatif des groupes scolaires existants en rendant également attractif les établissements actuels et en changeant leur image.	• Des employeurs attendant des formations plus adaptées et un meilleur savoir-être de la part des jeunes, • Une carte scolaire devant assurer la mixité dans les établissements en intégrant les nouveaux logements sur les quartiers en devenir.
CITOYENNETE PARENTALITE	• Des habitants qui commencent à se fédérer pour participer à la gouvernance des quartiers, • Des activités de médiation sociale qui se pérennisent (diurne et nocturne), • Le recyclage et la valorisation des déchets en hausse dans les quartiers (développement des recycleries sur le territoire métropolitain)	• Une forte proportion de familles monoparentales, • Des freins psychologiques à la garde d’enfants et des problèmes liés au système de garde, notamment dans le périscolaire, • Une problématique de propreté toujours prégnante.	• Des actions multiples en faveur de la constitution des conseils citoyens, • Mise en place d’une politique volontariste et alternative de traitement/réduction des déchets.	

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
SANTE	• Réalisation d'une Etude d'Impact sur la Santé sur le PNRQAD Nice Centre, • Création de Maisons de Santé, • Présence d'un Atelier Santé Ville.	• Importance des problématiques d'addiction et de santé mentale, • Faible taux de médecins, notamment des médecins spécialistes, par habitants.	• Développement d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSPP) courant 2025 sur Nice Centre.	• Difficulté d'accès à la santé, • Accentuation du départ des médecins dans les quartiers Politique de la Ville.
SECURITE	• Une rénovation urbaine visant à prévenir et à réduire les risques de sécurité publique et faciliter les missions des services de police, de gendarmerie et de secours, • Forte préoccupation de répondre aux attentes spécifiques de la Métropole, dans le cadre du projet de renouvellement urbain, • Présence d'un CLSPD, de bataillons de la prévention, de médiateurs.	• Objectiver, quantifier et clarifier la thématique complexe de la sécurité dans les quartiers, • Incivilité, insécurité.	• Développement de la médiation, • Investissement dans le champ de la sécurité. • Formation des acteurs institutionnels et associatifs au repérage et à la lutte contre la radicalisation • Nouvelle stratégie partenariale de prévention de la délinquance à Nice en 2022	• Des actes de malveillances constatés pouvant être un frein au bon déroulement du projet de rénovation urbaine (sécurité des chantiers)

4. BILAN/ANALYSE DES RESULTATS DE LA PROGRAMMATION 2014-2020

TABLEAU DES PROJETS (PROGRAMMES/PREVUS) DE L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE 2014-2020 DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR							
Priorité	Structure	Intitulé du projet	Statut du dossier	Année de programmation (ou Prévu)	FEDER	Coût total	Taux FEDER / Maquette (CTE)
9a	NCA	Recyclerie des moulins	Programmé	2017	390 066,30 €	780 132,60 €	50,00%
8a	CCI NCA	ECOBAT'IN	Programmé	2017	183 791,00 €	367 582,00 €	50,00%
4e	NCA	Deux stations tramway du quartier politique de la ville des Moulins à Nice	Programmé	2018	2 040 000,00 €	6 107 228,12 €	33,40%
9a	Commune de Nice	Une Bibliothèque pour l'emploi à l'Ariane	Programmé	2018	138 811,58 €	277 623,17 €	50,00%
8a	INITIATIVE NICE COTE D'AZUR	Détection et amorçage de projets dans les quartiers prioritaires	Programmé	2018	101 671,25 €	203 342,50 €	50,00%
9a	NCA	Recyclerie de l'Ariane	Programmé	2020	1 252 850,00 €	2 320 700,00 €	53,99%
9a	Association Les Petits Débrouillards	Un Tiers-Lieu à l'Ariane	Programmé	2020	57 500,00 €	115 000,00 €	50,00%
4e (8a)	NCA	ETUDES TCSP ARIANE	Programmé	2021	823 924,00 €	1 202 401,11 €	68,52%
Total					4 988 614 €	11 374 010 €	

Recyclerie des Moulins

Date début : 1^{er} octobre 2016

Date fin : 30 septembre 2019

Programme : PO FEDER PACA

Budget Total : 780 132€

Subvention CE : 390 066€

Taux de subvention : 50%



<https://www.facebook.com/recycleriedesmoulins06/>

Depuis mai 2018, une unité de recyclerie a été mise en fonctionnement au cœur du quartier prioritaire des Moulins, comprenant :

- Un bâtiment de 194 m² permettant de réceptionner les flux de déchets recyclables et de réemploi,
- un espace d'apport volontaire des objets comportant une zone de tri intérieure,
- un espace recyclerie comportant une zone intérieure de réparation d'objets de faible volume (petits appareils ménagers, ameublement, etc.), d'exposition/vente et d'accueil du public
- un espace pédagogique extérieur/intérieur autour du compostage collectif, d'un jardin partagé, du tri et du recyclage des déchets.

OBJECTIFS

- Revaloriser en direct des objets réparables et réutilisables en créant un cycle court entre consommation-revalorisation-vente,
- Déployer des outils pédagogiques et sensibiliser les usagers aux éco gestes, aux problématiques environnementales : tri sélectif et prévention des déchets (notamment lutte contre le gaspillage),
- Créer de l'emploi social de proximité à travers la gestion de ce nouvel équipement dans le cadre d'un appel à projet tourné vers le milieu associatif local,
- Impliquer les citoyens dans l'effort de tri, du recyclage et la valorisation matière,
- Créer une installation de tri, de réemploi et de valorisation des objets manufacturés usagés pour promouvoir une économie sociale et solidaire,
- Développer de nouveaux services adaptés à l'habitat collectif (volet social et comportemental important) ainsi que l'accès à l'information via des solutions technologiques interactives développées et administrées au sein du quartier

Chiffres clés

- 194 m² d'espace de recyclerie
- 30 m² d'atelier de réparation
- 43 m² d'espace vente
- 17 tonnes/an d'objets restaurés et revendus
- 24 547€/an de chiffres d'affaires de vente
- 2833 participants/an aux activités de formation et ateliers
- 4 emplois permanents créés

CONTACTS

Alexandre MENICHE

Direction de la Collecte et de la Gestion des déchets

Tél. : 04 89 98 13 61

E-mail : alexandre.meniche@nicedotdazur.org

Jérôme SIEURIN

Direction Europe, Euro-méditerranée et Financements Extérieurs

Tél. : 04 89 98 23 43

E-mail : jerome.sieurin@nicedotdazur.org





europe.regionpaca.fr

FEDER Régional

CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
NICE CÔTE D'AZUR

ITI NCA – ECOBAT'IN

CONTEXTE ET ENJEUX

La Stratégie Urbaine Intégrée de la Métropole Nice Côte d'Azur donne la priorité aux actions qui visent à « la revitalisation économique en pieds d'immeuble, à la création d'un pôle d'activités et d'artisanat, et à l'implantation de commerces support de parcours d'insertion en cœur de quartier ».

Elle ambitionne également de désenclaver les quartiers en Politique de la Ville :

- par le développement des locaux d'activités commerciales permettant de faire venir des personnes extérieures au quartier et ;
- par le développement de la mixité fonctionnelle.

Dans ce cadre, la CCI Nice Côte d'Azur propose une action qui se situera sur deux quartiers prioritaires situés à Nice : le quartier des Moulins et celui de l'Ariane.

DESCRIPTION

Ce projet vise à enclencher une nouvelle dynamique économique dans ces deux quartiers prioritaires.

Il vise par ailleurs à poser les bases de deux initiatives potentiellement créatrices d'emplois :

- La création d'une filière de l'éco construction, avec une plateforme collaborative qui sera une pré configuration d'un projet « en dur » ;
- La création d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification, pour évaluer la pertinence d'un groupement multisectoriels, complémentaire des outils d'insertion et de qualification existant.

MOTS CLÉS

Politique de la ville / Commerce /
Artisanat / Emploi

RÉSULTATS ATTENDUS

Le projet cible :

- Les demandeurs d'emploi des quartiers Politique de la ville et particulièrement les jeunes ;
- Les entreprises des quartiers en Politique de la ville : création ex nihilo ou favorisant le développement de celles qui y sont implantées.

Il doit permettre de valider les conditions de faisabilité et de réalisations de deux dispositifs phares :

- La structuration d'une filière de l'éco construction et
- La création d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification.

Lieu	Nice (06)
Co-financeurs	183 791 € autofinancement
Coût total	367 582 €
Montant UE	183 791 €
Date de début	01/01/2017
Date de fin	31/10/2018



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Tramway ligne 2 : traversée du quartier des moulins

Date début : 9 mai 2016
Date fin : 31 décembre 2018
Programme : PO FEDER-FSE PACA
Budget Total : 6 107 228€
Subvention CE : 2 040 000€
Taux de subvention : 33,4%



<http://tramway.nice.fr/ligne-ouest-est/projet-ouest-est/mobilite/>

Depuis juin 2018, la traversée des lignes « Ouest-Est » et « Aéroport Saint Isidore » du tramway (lignes 2 et 3) permettent de desservir le secteur nord du quartier des Moulins avec la création de deux stations sur le boulevard Paul Montel : la station Paul Montel située au niveau de la place du marché, et la station digue des français située à proximité de la rue des Mahonias. Au-delà de ces deux stations, a été mis en oeuvre une démarche d'aménagement urbain de façade à façade qui a contribué à la requalification de ce quartier et à son intégration au reste du territoire. Des stations Vélo bleu et le stationnement deux-roues ont été systématiquement implantés à proximité de chaque station.

OBJECTIFS

Cette traversée des Moulins par le tramway permet de désenclaver le quartier comprenant près de 3000 logements sociaux en facilitant les déplacements et réduire les temps de trajet vers les pôles d'activités et l'hyper-centre. Ainsi, ce sont près de 12 000 habitants qui peuvent bénéficier d'un transport public amélioré, fiable, rapide et confortable visant à relier les quartiers entre eux. Il s'agit aussi de désengorger la circulation en milieu urbain et de contribuer aux objectifs climatiques de la Métropole.

Chiffres clés

- 105 000 voyageurs transportés par jour sur les lignes 2 et 3 du tramway
- augmentation de 5% de la fréquentation du réseau
- de transports en commun
- 1.7 km de traversée du quartier des Moulins
- baisse de 5.3% du trafic routier urbain le long du tracé du tramway



BÉNÉFICIAIRE

Métropole Nice Côte d'Azur

CONTACTS

Emmanuel PETIOT
Direction du Tramway et de la Mobilité Durable
Tél.: 04 89 98 17 16
E-mail : emmanuel.petiot@nicedazur.org

Jérôme SIEURIN
Direction Europe, Euro-méditerranée et
Financements Extérieurs
Tél.: 04 89 98 23 43
E-mail : jerome.sieurin@nicedazur.org

Une bibliothèque pour l'emploi à l'Ariane

Date début : 1^{er} janvier 2019

Date fin : 31 décembre 2022

Programme : PO FEDER-FSE PACA

Budget Total : 277 623€

Subvention CE : 138 811€

Taux de subvention : 50%



La Bibliothèque de l'Ariane, située en plein cœur du quartier politique de la ville de Nice, reamenage et étend ses locaux pour offrir aux habitants les plus défavorisés du quartier, et en particulier les primo-arrivants, un nouveau service complet d'accompagnement pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle via notamment des ateliers d'alphabétisation, d'aide administrative, d'éducation culturelle et sociale. Ce nouveau service social intégré vise ainsi à créer une Bibliothèque pour l'emploi en partenariat avec l'ensemble des acteurs et institutions de l'actions socio-éducative présents sur le quartier, apte à améliorer l'employabilité des habitants de l'Ariane.

OBJECTIFS

- Lutter contre l'illettrisme, l'exclusion et l'isolement pour favoriser l'insertion sociale et l'accès à la culture
- Renforcer l'intégration par l'ouverture au livre et à la culture
- Faciliter l'approche et la maîtrise des nouvelles technologies par le développement des ressources numériques, pour s'insérer dans les contraintes prochaines de la fracture numérique
- Rompre l'isolement des publics handicapés et isolés
- Renforcer l'intégration par l'ouverture au livre et à la lecture

Chiffres clés

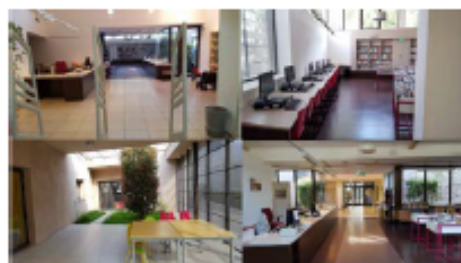
70 m2 d'espace aménagé

20 ordinateurs publics et 20 tablettes mis à disposition

10 710 habitants du quartier ayant accès au service

BÉNÉFICIAIRE

- Education Nationale,
- CAF,
- Pôle Emploi,
- OFII,
- ACEC,
- ATE,
- Médiation cité



CONTACTS

Françoise MICHELIZZA
Direction Bibliothèques municipales

Tél.: 04 97 13 48 31

E-mail : francoise.michelizza@ville-nice.fr

SIEURIN Jérôme
Direction Europe, Euro-méditerranée et
Financements Extérieurs

Tél.: 04 98 89 23 43

E-mail : jerome.sieurin@nicecotedazur.org



europe.maregionsud.fr

FEDER Régional

INITIATIVE NICE CÔTE D'AZUR

Détection et amorçage de projets dans les quartiers prioritaires ITI

CONTEXTE ET ENJEUX

Initiative Nice Côte d'Azur, en partenariat avec les autres acteurs de l'emploi de la Métropole, souhaite lancer une action de proximité d'amorçage, en complément de ses services d'accompagnement et de financement afin de :

- Donner à chaque habitant des quartiers prioritaires de la ville, les mêmes chances qu'ailleurs d'accéder aux services d'accompagnement et d'appui à la création d'entreprise
- Dynamiser la création d'entreprise en passant par une optimisation du réseau des acteurs dans les quartiers
- Améliorer les services de proximité pour les personnes souhaitant devenir des chefs d'entreprise
- Permettre un retour à l'emploi de ce public à travers la création d'entreprise (amorçage, détection, accompagnement, financement, parrainage, ...).

DESCRIPTION

INCA devra mobiliser toutes les formes d'entrepreneuriat (Couveuse, Portage salarial, sociétés, entreprise individuelle, ...) et définir et articuler un parcours d'émergence et d'accompagnement à la création d'entreprise en lien avec les partenaires sur le territoire et notamment la Fabrique à Entreprendre.

Cette action s'inscrit dans un dispositif national de la Caisse des Dépôts CitésLab d'appui à l'émergence de projets de création d'activités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

MOTS CLÉS

**Emploi / Entreprises / Service /
Quartiers prioritaires**

RÉSULTATS ATTENDUS

ANNÉE 1: Volume annuel de personnes reçues : 70

Volume annuel de projets émergents (création d'entreprises) : 8

ANNÉE 2 : Volume annuel de personnes reçues : 100

Volume annuel de projets émergents (création d'entreprises) : 15

ANNÉE 3 : Volume annuel de personnes reçues : 110

Volume annuel de projets émergents (création d'entreprises) : 20

Lieu	Nice (06)
Co-financeurs	15 000 € État + 77 000 € autres financeurs publics
Coût total	203 342 €
Montant UE	101 671 €
Date de début	01/01/2019
Date de fin	31/12/2021



Recyclerie de l'Ariane

Date début : 1^{er} octobre 2020

Date fin : 31 décembre 2021

Programme : PO FEDER FSE SUD PACA

Budget Total : 2 320 700€

Subvention CE : 1 153 622€

Taux de subvention : 50%



Mis en oeuvre par la régie de gestion des déchets assimilés de la Métropole, la recyclerie est un équipement de proximité traitant l'apport volontaire d'objets recyclables au coeur de l'Ariane. Il s'agit d'un concept innovant associant un espace de tri et de récupération, une recyclerie équipée d'un atelier de réparation et d'un point de vente, ainsi qu'un lieu d'accueil et d'accompagnement pédagogique du public autour notamment de jardins partagés, d'un espace de compostage collectif.

OBJECTIFS

- développer une activité de réparation, de rénovation et de ventes d'objets (prévention des déchets),
- donner accès aux habitants à des jardins potagers partagés et à un espace de compostage collectif,
- sensibiliser tous les publics via la réalisation d'ateliers pédagogiques,
- améliorer le cadre de vie des habitants du quartier de l'Ariane par la reconquête et l'embellissement d'emprises délaissées, la limitation des dépôts sauvages, la création d'un lieu convivial et fédérateur.
- favoriser l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle par la création d'une quinzaine d'emplois directs.

Chiffres clés

- 15 emplois créés dont 10 salariés recrutés dans le cadre d'un chantier d'insertion
- Espace de recyclage de 649m²
- 5 000 usagers/an
- 450 tonnes d'objets collectés/an,
- 450 formations /an



CONTACTS

Alexandre MENICHE
Régie de gestion des déchets et assimilés

Tél : 04 89 98 13 61

E-Mail : alexandre.meniche@nicecotedazur.org

Jérôme SIEURIN
Direction Europe, Euro-méditerranée et
Financements Extérieurs
Tél : 04 98 89 23 43
E-Mail : jerome.sieurin@nicecotedazur.org

Un Tiers-Lieu à l'Ariane

Tiers Lieu favorisant l'employabilité des habitants de l'Ariane

"Association Les Petits Débrouillards"

Date début : 1^{er} août 2020

Date fin : 31 mars 2022

Programme : PO FEDER-FSE PACA

Budget Total : 115 000,00

Subvention CE : 57 500,00

Taux de subvention : 50%



Il s'agit de créer un tiers-lieu permettant de favoriser l'employabilité des habitants de l'Ariane en permettant la rencontre entre les enfants, les jeunes et les sciences grâce à un espace d'expérimentation ludique. Ce tiers Lieu, permet la rencontre entre le public, des étudiants et des chercheurs sous la forme de stages, de clubs, d'ateliers ponctuels, de café des sciences, de soirées et week-ends numériques. Ce lieu de pratique des sciences et techniques est doté de tous les outils de création numérique

OBJECTIFS

- Démystifier le rapport aux métiers scientifiques et techniques pour les filles et garçons de l'Ariane, lutter contre les stéréotypes de genre et de milieux sociaux dans les métiers.
- Accompagner les personnes à se former aux compétences numériques essentielles et transversales pour l'accès à l'emploi.
- Permettre aux structures œuvrant autour de l'emploi et de l'insertion d'accueillir leurs publics au sein de l'espace numérique
- Favoriser une meilleure image du quartier
- Faciliter l'accès à une expérience professionnelle aux habitants de l'Ariane

Chiffres clés

Capacité d'accueil de 30 jeunes de l'Ariane

500 jeunes accueillis par an

Rencontres avec des chercheurs, de la formation pour 100 adultes par an.

PARTENARIAT

CCAS, CLAJ, Apèse, Manufabrik, l'AnimaNice, le collège Maurice Jaubert, les écoles primaires Pagnol et Prévart

CONTACTS

Nom Prénom

Direction

Tél.:

E-mail

Jérôme SIEURIN

Direction Europe et Financements Extérieurs

Tél.: 04 89 98 23 43

E-mail : jerome.sieurin@nicedazur.org

ETUDES TCSP NICE ARIANE

Date début : 9 avril 2019

Date fin : 8 avril 2022

Programme : PO FEDER SUD PACA 2014-2020

Budget MNCA: 1 177 034€

Subvention CE → MNCA : 823 924€

Taux de subvention : 70%



La Métropole lance un cycle d'études afin de mettre en service une nouvelle desserte cadencée, fiable et rapide en TCSP entre le quartier de Nice l'Ariane vers le centre-ville de Nice, connecté au Nord à La Trinité et au sud au réseau central TCSP niçois. Cette desserte constitue un des points forts de son schéma directeur des transports. Les travaux du mode de transport choisi commenceront en 2023 avec une mise en exploitation prévue entre fin 2025 et 2026.

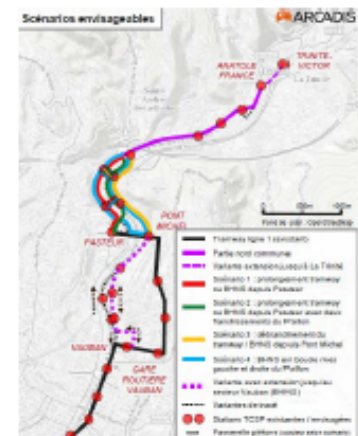
OBJECTIFS

L'objectif général de ce projet d'études est d'aboutir à une nouvelle desserte cadencée, fiable et rapide en TCSP entre le quartier de Nice l'Ariane vers le centre-ville de Nice, connecté au Nord à La Trinité et au sud au réseau central TCSP niçois notamment à la ligne 1 du tramway, mais également aux gares SNCF de Pont-Michel et Riquier et leurs services TER. Plus spécifiquement :

- Actualiser les études de 2008 et étudier la potentialité d'un scénario tram-train :
- Étudier la faisabilité de chacun des scénarii avec les modes Tram-Train, Tram et BHNS et les tracés associés
- Approfondir le scénario BHNS ou tram par une étude complémentaire ayant pour objet son extension au Sud de Pont Michel pour se raccorder à la gare de Riquier.
- Établir un programme en menant une concertation publique avec son bilan grâce à des études préliminaires d'un niveau de détail supérieur aux études de faisabilité.
- Établir des études d'avant-projet (AVP) après avoir recruté un maître d'oeuvre pour la réalisation effective du projet.

Chiffres clés

- 3 études successives menées
- 1 scénario TCSP final
- 10 000 habitants du quartier potentiellement usagers



CONTACTS

Frédéric FERBER
Direction des Infrastructures de Transports
Tél.: 04 93 14 80 65
E-mail: frederic.ferber@nicedazur.org

Jérôme SIEURIN
Direction Europe et Financements Extérieurs
Tél.: 04 89 98 23 43
E-mail: jerome.sieurin@nicedazur.org

**TABLEAU DES PROJETS FINANCES PAR LE PO FEDER 2014-2020
DANS LES QPV DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR (HORS ITI)**

Priorité	Structure	Intitulé du projet	Statut du dossier	QPV	Année de programmation	FEDER	Coût total
9a	Ville de Nice	Crèche Nice Centre	Programmé	Nice centre	2017	538 687 €	1 282 587 €
4e	NCA	POLE NIKAIA	Programmé	Les moulins	2016	1 500 000 €	6 700 000 €
8a	INITIATIVE NICE COTE D'AZUR	Détection et amorçage de projets dans les quartiers prioritaires	Programmé	8 QPV	2018	103 379 €	206 758 €
4e	NCA	Piste cyclable Thiers	Programmé	Nice centre	2021	418 000 €	209 000 €
8a	Ville de Carros	E.COL.E (Espace COLlaboratif Economique)	Programmé	Carros	2020	926 247 €	1 947 789 €
Total						3 486 313 €	10 346 134 €

CRECHE NICE CENTRE

Crèche favorisant l'employabilité des habitants du quartier prioritaire de Nice centre

Date début : 4 Août 2017

Date fin : 30 Décembre 2022

Programme : PO FEDER-FSE PACA

Budget Total : 1 596 384€

Subvention CE : 683 399€

Taux de subvention : 43%



Il s'agit de créer une crèche de 40 places d'accueil répartie sur deux niveaux (rez-de-chaussée et R+1) pouvant accueillir jusqu'à 80 enfants de 2 mois et demi à 6 ans en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence, avec un espace extérieur aménagé de 100m² à l'est du square du colonel Jean Pierre pour une surface de plancher (SDP) totale d'environ 580 m². Il s'agit en outre de la première crèche construite dans les Alpes-Maritimes énergétiquement passive doté du label PASSIVHAUS.

OBJECTIFS

- Permettre aux habitants du quartier, et particulièrement aux femmes, de favoriser leur accès à l'emploi ou de le maintenir en levant les freins liés aux modes de garde insuffisants, grâce à ce nouvel équipement à fort enjeu sur un territoire soumis à de multiples contraintes.
- Répondre à la demande des habitants du quartier en termes de mode de garde pour leurs jeunes enfants de 2 mois et demi à 6 ans et tout particulièrement développer l'accueil des enfants dont les parents travaillent ou sont en recherche d'emploi, en partenariat avec les différents acteurs concernés.
- Favoriser l'aspect employabilité des habitants par le renforcement des partenariats existants à travers la convention « accueil insertion professionnelle ».
- Développer et adapter les réseaux d'identification et d'orientation des personnes en recherche d'emploi ou à intégrer dans un parcours d'insertion professionnelle.

Chiffres clés

40 places d'accueil

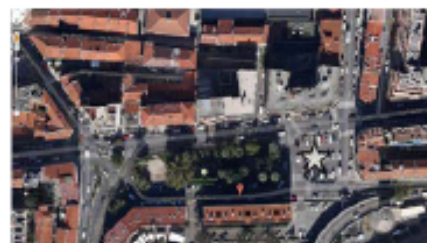
80 enfants accueillis

100 m² d'espace intérieur aménagé

580 m² de surface de plancher

BÉNÉFICIAIRE

Ville de Nice, Métropole Nice Côte d'Azur, CAF, ANRU



CONTACTS

Fabienne ASSEMAT

Direction Développement Durable, Réseaux et Infrastructures

Tél.: 04 97 13 53 18

E-mail : fabienne.assemat@nicedotedazur.org

Jérôme SIEURIN

Direction Europe, Euro-méditerranée et Financements Extérieurs

Tél.: 04 89 98 23 43

E-mail : jerome.sieurin@nicedotedazur.org

Pôle d'échange « Nikaïa »

Date début : 1^{er} avril 2015

Date fin : 31 décembre 2017

Programme : PO FEDER-FSE PACA 2014-2020

Budget MNCA : 6 700 000€

Subvention CE → MNCA : 1 500 000€

Taux de subvention : 9%



<http://tramway.nice.fr/liqne-ouest-est/projet-ouest-est/mobilite/>

Le nouveau pôle urbain d'échanges multimodaux « Nikaïa » s'inscrit pleinement dans la structuration de l'offre multimodale. Situé à proximité immédiate des sorties nord et sud de l'échangeur « Saint Augustin » de l'autoroute A8 – sortie 51, et du boulevard du Mercantour (RM 6202) qui permet de rejoindre la plaine du Var et le nord des Alpes-Maritimes, ont été réunis en un seul lieu : une station tramway en terminus, des quais bus pour l'urbain et l'interurbain, une station vélo en libre service (vélo bleu), des stationnements vélos et deux roues motorisés, des espaces piétons confortables, un parc-relais "Ligne d'Azur".

OBJECTIFS

- Développer significativement l'offre de transport (+ 50 %) sur le réseau du transport public urbain,
- Construire une offre de transport cohérente et complémentaire, articulée autour du futur pôle multimodal de Nice Aéroport,
- Créer de nouveaux parcs de stationnement relais pour faciliter l'accès aux réseaux de transports collectifs.

Chiffres clés

630 places de parking relais

1 station de Tramway

1 station de vélo en libre service

BÉNÉFICIAIRE

Métropole Nice Côte d'Azur

CONTACTS

Sylvain CARANTA

Direction du Tramway et de la Mobilité Durable

Tél. : 04 89 98 17 30

E-mail : sylvain.caranta@nicecotedazur.org

Jérôme SIEURIN

Direction Europe, Euro-méditerranée et
Financements Extérieurs

Tél. : 04 89 98 23 43

E-mail : jerome.sieurin@nicecotedazur.org





INITIATIVE NICE CÔTE D'AZUR

Détection et amorçage de projets
dans les quartiers prioritaires

CONTEXTE ET ENJEUX

Initiative Nice Côte d'Azur souhaite déployer le dispositif CitésLab cofinancé par la CDC dans 8 quartiers politiques de la ville de la Métropole niçoise. Il s'agit de lancer une action de proximité et d'amorçage à la création d'entreprises complémentaire à ses services d'accompagnement et de financement afin de :

- donner à chaque habitant des quartiers prioritaires de la ville les mêmes chances qu'ailleurs d'accéder aux services d'accompagnement et d'appui à la création d'entreprise ;
- dynamiser la création d'entreprise en passant par une optimisation du réseau des acteurs dans les quartiers ;
- améliorer les services de proximité pour les personnes souhaitant devenir des chefs d'entreprise ;
- permettre un retour à l'emploi de ce public à travers la création d'entreprise (amorçage, détection, accompagnement, financement, parrainage, ...).

DESCRIPTION

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- sensibiliser la population et les acteurs des quartiers à la création d'entreprise ;
- susciter et accompagner, le plus en amont possible, l'émergence de projets de création ;
- apporter un nouveau service aux porteurs de projets ou d'idées ;
- informer le public sur les outils et les aides existantes souvent mal ou pas connues ;
- donner une information claire aux porteurs de projets sur les outils d'aide à la création ;
- sensibiliser les porteurs de projets aux différentes étapes de la construction du projet de création ;
- mettre les porteurs de projets de création en relation avec l'offre d'accompagnement et de financement adaptée à leurs besoins ;
- inciter les porteurs de projets à s'inscrire dans la dynamique de rénovation urbaine des quartiers.

MOTS CLÉS

**Politique de la ville /
Création d'entreprises /
Initiatives / Quartiers**

RÉSULTATS ATTENDUS

70 personnes seront reçues la première année, puis 100 et 110 la dernière année.

L'accompagnement mis en place vise à permettre la création a minima d'une vingtaine d'entreprises.

Lieu	Métropole de Nice (06)
Co-financeurs	20 961 € État + 15 000 € Métropole + 62 000 € CDC
Coût total	206 758 €
Montant UE	103 379 €
Date de début	01/07/2019
Date de fin	30/06/2022



PLAN VELO NICE CENTRE VILLE

Création d'une piste cyclable sur l'avenue Thiers à Nice-

Date début : 1^{er} juin 2020

Date fin : 31 décembre 2022

Programme : PO FEDER SUD PACA 2014-2020

Budget MNCA: 418 000€

Subvention CE → MNCA : 209 000€

Taux de subvention : 50%



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



<https://www.nicecotedazur.org/deplacement/le-velo/le-reseau-cyclable>

Afin de développer et sécuriser les déplacements à vélos en centre-ville de Nice, en particulier ceux consistant à rejoindre le Pôle d'échange multimodal de la gare Thiers, la Métropole de Nice crée une piste cyclable bidirectionnelle sur l'avenue Thiers. Elle est partie intégrante des trames vertes en cours de déploiement en cœur de ville et concourt également à la rénovation du quartier de la gare. Au-delà elle concrétise la réalisation d'un ambitieux plan Vélo métropolitain en lien avec le plan climat air énergie territorial (PCAET) visant à couvrir l'ensemble du territoire urbain et péri-urbain de la Métropole d'un réseau de pistes cyclables.

OBJECTIFS

- compléter le maillage en piste cyclable du centre-ville et connecte directement le pôle d'échanges multimodal de la Gare Thiers au réseau d'itinéraires cyclables mais aussi la Promenade des Anglais (rabattement EV8)
- sécuriser les usagers vélos du centre-ville et, en particulier, ceux qui se rendent à la Gare SNCF et utilisent le stationnement mis à disposition,
- répondre à la demande des usagers cyclistes qui plébiscitent l'aménagement des grands boulevards urbains centraux pour les rendre plus sûr et plus directs pour les vélos,
- compléter l'intermodalité du centre-ville entre tramway, bus et train,

Chiffres clés

- 800 m de piste cyclable bidirectionnelle
- 180 places de stationnement vélo dans un parc sécurisé
- part modale du vélo des usagers du train multiplié par 3



CONTACTS

Patrick CHAULIAC
Direction Déplacements et Stationnement
Tél.: 04 89 98 17 39
E-mail : patrick.chauliac@nicecotedazur.org

Jérôme SIEURIN
Direction Europe et Financements Extérieurs
Tél.: 04 89 98 23 43
E-mail : jerome.sieurin@nicecotedazur.org

E.COL.E (Espace COLlaboratif Economique)

MAIRIE DE CARROS

Date début : 1^{er} décembre 2017

Date fin : 30 novembre 2020

Programme : PO FEDER-FSE PACA

Budget Total : 1 947 789€

Subvention CE : 926 246€

Taux de subvention : 47%



Réhabilitation d'un équipement public en faveur de l'emploi de proximité et du développement économique local au coeur d'un quartier Politique de la Ville. Le projet « E.COL.E » est un espace de service à la création et au développement des entreprises qui privilégie le domaine de l'économie collaborative dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

OBJECTIFS

Le projet est basé sur une approche globale de son développement économique local privilégiant 3 axes de travail :

- Mise en synergie de la politique de développement économique, d'emploi et d'insertion sur son territoire
- Attractivité du projet auprès des investisseurs et des entrepreneurs pour développer son territoire productif
- Créer un effet d'entraînement sur l'économie locale des richesses captées en développant notamment une économie résidentielle qui bénéficie à la population notamment celle des quartiers en politique de la ville

Réalisation

TRANCHE 1 : Réhabilitation du bâti RDC, 1^{er} 2^{ème}, 3^{ème} étage

- Travaux réalisés de décembre 2017 à juillet 2018 : l'essentiel des travaux s'est focalisé sur le RDC.
 - D'août 2018 à novembre 2018 : Travaux RDC, R+1, R+2, R+3
 - De novembre 2018 à février 2019 : Travaux restant à réaliser après OPR + Sécurité, Nettoyage Chantier
- RÉCEPTION TRANCHE 1 DU CHANTIER LE 15 FÉVRIER 2019

TRANCHE 2 : Travaux façade et aménagement cuisine solidaire

PARTENARIAT

- Etat
- Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- Conseil Régional Provence-Alpes- Côte d'Azur

CONTACTS

Mairie de Carros
Tél.: 04 97 02 82 00

L'approche intégrée garantit la durabilité des programmes et une meilleure inscription sur le territoire

5.1. Les orientations du contrat de ville et leurs enjeux prioritaires sur le territoire

L'enjeu principal du projet est de revenir sur l'isolement, tant géographique qu'économique, des 10 QPV fléchés par l'Investissement territorial Intégré (ITI) et d'en déspecialiser le fonctionnement social et urbain afin que ces quartiers soient partie prenante du développement économique attendu sur l'ensemble de la Métropole.

5.1.1. Les orientation « éducation jeunesse »

Conforter la Réussite Scolaire en donnant à toutes et tous les mêmes chances de se réaliser

- Lutter contre le décrochage scolaire : coordonner et articuler les différents dispositifs existants (PRE, CLAS, Aide aux devoirs...).
- Améliorer les parcours d'orientation et de formation, encourager l'accès à l'enseignement supérieur: diversifier les moyens de communication pour mieux informer et orienter vers les différentes voies possibles (réseaux sociaux, forums, stages, portes ouvertes etc.).
- Favoriser le bien être dans l'environnement scolaire : renforcer le lien entre les élèves et leur établissement, développer des actions positives et inclusives (mentorat, journées d'accueil, médiation etc.) et encourager la transition écologique dans les écoles.

Encourager les parents à devenir des acteurs de la réussite de leurs enfants

- Valoriser les compétences parentales, en prenant en compte la diversité des familles : impulser des ateliers éducatifs et des groupes de soutien à la parentalité sur différentes thématiques comme la santé, la santé sexuelle, les écrans, etc., et consolider les actions existantes comme les cafés des parents.
- Favoriser le dialogue familial et l'implication des parents dès le plus jeune âge : développer les activités parent-enfant, former à la communication bienveillante et encourager le lien avec les établissements scolaires et les structures jeunesse.
- Promouvoir des environnements de qualité pour le développement des enfants : améliorer l'accessibilité aux services de garde d'enfants et aux structures ressources pour les familles, sensibiliser parents et enfants à la santé environnementale.
- Accompagner les parents au numérique : développer des actions pour sensibiliser aux bons usages et prévenir les risques.

Promouvoir le bien-être des jeunes par la prévention de la délinquance et la sensibilisation aux conduites à risques

- Restaurer le lien police-Jeunes : promouvoir des actions communes entre la police et les jeunes (Chantier-jeune, journée porte ouverte...).
- Prévenir l'oisiveté chez les jeunes : consolider des actions d'occupation de l'espace public et développer "l'aller vers".
- Favoriser la responsabilisation individuelle et collective : sensibiliser les jeunes à la lutte contre les incivilités et développer les compétences psycho-sociales et citoyennes (actions propreté, médiation, etc.).
- Sensibiliser et accompagner la jeunesse en prévention santé : articuler avec le droit commun et former les acteurs jeunesse à la prévention des risques.

Ouvrir les champs des possibles pour tous les âges et dépasser toutes les frontières

- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs : promouvoir les actions existantes et en expérimenter de nouvelles, stimuler la mobilité sous toutes ses formes.
- Lutter contre l'illectronisme : faciliter l'accès aux dispositifs numériques en encourageant le recyclage et la redistribution d'équipement informatique et en développant les formations aux compétences numériques.
- Encourager la participation et l'engagement des jeunes à la vie citoyenne : créer des espaces d'échanges et de participation (Conseil de jeunes), inciter les jeunes à s'impliquer dans des projets collectifs locaux et favoriser la connaissance des valeurs républicaines.

5.1.2. L'orientation « cadre de vie »

Apaiser le quotidien des habitants

- Assurer la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble : intensifier une présence de proximité par l'implantation de structures propices à la mise en œuvre de programmes de médiation, de dispositifs de prévention diversifiés et d'actions de sensibilisation aux incivilités.
- Diminuer le non-recours aux droits : soutenir les structures d'accès aux droits, améliorer la Coordination avec le droit Commun et mieux communiquer sur l'existant.
- Soutenir le rôle de la GUSP pour maintenir un environnement qualitatif avec une dynamique partenariale autour du cadre de vie : démarches conjointes entre services de proximité, bailleurs, habitants et acteurs locaux.

Espaces publics multigénérationnels pour tous

- Inclure les habitants et leur offrir l'opportunité de réinvestir les espaces publics : concevoir des espaces de sociabilité et d'échange.
- Garantir l'égalité d'accès et d'usage de l'espace public, réduire l'isolement et augmenter l'autonomie sociale : promouvoir des animations et événements inclusifs et partagés, favoriser les espaces d'interaction sociale et impulser les actions "d'aller-vers".
- Sécuriser les espaces communs et les rendre accessibles pour tous : notamment par des actions de sensibilisation à la sécurité routière (Cheminements piéton, vélos, trottinettes...) et la présence de médiateurs.

Initiatives associatives et citoyennes

- Promotion de la participation démocratique et de l'engagement citoyen : veiller à ce que tous les Citoyens aient un accès égal aux opportunités de participation à la vie politique et sociale et les associer aux prises de décisions concernant leur quartier.
- Développement de solutions innovantes pour répondre aux besoins locaux : accompagner et valoriser les initiatives citoyennes à l'instar de jardins partagés, recycleries...
- Création d'un dialogue constructif entre les acteurs du quartier : soutenir les démarches territoriales de mobilisation des habitants, ateliers de concertations, déambulations.

Ecologie urbaine et citoyenne

- Accès à une alimentation saine afin d'améliorer la santé et le bien-être des habitants : développer l'agriculture urbaine, organiser des séances d'éducation nutritionnelle dans les quartiers.
- Soutenir les actions liées à la protection de la nature : sensibilisation à la préservation des écosystèmes par la mise en place de projets innovants et intégrés.
- Informer et former les acteurs et les habitants sur la transition écologique en intégrant de manière transversale la thématique environnementale dans divers domaines : établir des partenariats avec des organisations spécialisées, échanger sur les bonnes pratiques, organiser des conférences... .
- Accompagner les mobilités actives et propres : soutenir
- l'apprentissage de la mobilité à vélo pour des personnes précaires, rendre les habitants réceptifs aux avantages des mobilités douces.

5.1.3. Les orientations « emploi et développement économique »

Repérer et mobiliser les publics pour la levée des freins à l'emploi et à la formation

- Capter les publics très éloignés de l'emploi : diversification des formats de mobilisation des publics (appui sur les Centres sociaux, les acteurs Culturels, sportifs et associatifs, lieux de vie, écoles, jardins publics), communication des dispositifs " d'aller-vers " (permanences de proximité, actions « hors les murs »).
- Renforcer les liens entre les associations de quartier et le « réseau pour l'emploi » : consolidation des procédures d'orientations et de suivis des parcours, partages de pratiques entre professionnels (médiateurs, travailleurs sociaux, conseillers France Travail, Mission locale, PLIE, Cap emploi).
- Continuer le développement d'actions de levée des freins à l'emploi (linguistiques, numériques, psycho-sociaux, mobilités, modes de garde) et mieux mobiliser les dispositifs existants pour lutter contre le non-recours et mutualiser les moyens.
- Accorder une attention particulière aux publics seniors, aux familles monoparentales, aux jeunes : adaptation des modes de repérage et d'accompagnement
- Garantir l'accès à la formation et travailler sur les stéréotypes des métiers : construction de modules préparatoires, travail sur l'attractivité des métiers pour convaincre les publics à se former, promotion de l'apprentissage (appui sur le Centre de Formation des Apprentis métropolitain). Amplification des actions pour féminiser les métiers dits « masculins ».

Renforcer la mobilisation des acteurs économiques pour les habitants des quartiers

- Soutenir l'engagement des entreprises dans les quartiers grâce aux leviers du Service Insertion Professionnelle métropolitain : poursuite du développement des clauses d'insertion professionnelle dans les marchés publics et les projets privés du territoire et mise en œuvre des clauses d'actions sociales en amont de l'emploi afin de créer des synergies entre les acteurs du territoire autour d'actions Communes.
- Appui sur le label Empl'itude pour renforcer l'action des entreprises du territoire au sein des quartiers prioritaires.
- Susciter l'intérêt des publics à tous les âges : accompagnement dans la recherche de stage des troisièmes, découverte métiers, témoignages de parcours inspirants, mentorat, immersions en Centres de formation et entreprises engagées, renforcement du lien entre les établissements scolaires et les entreprises.
- Favoriser la rencontre employés/employeurs en proximité : diversification des formats de mobilisation des entreprises et Centres de formations (rencontres informelles autour d'une activité

sportive/Culturelle, actions de pré-recrutement, forums de l'emploi et de la formation). Mobilisation du droit Commun dans le Cadre des nouvelles orientations nationales « Les entreprises s'engagent ».

- Lutter contre les discriminations dans l'accès aux stages, à l'embauche, aux prêts bancaires : travail sur les préjugés, mobilisation des outils nationaux (politique de testing, « baromètre » des discriminations).

Favoriser la dynamique économique des quartiers

- Engager les acteurs de la « création d'entreprises » au cœur des quartiers pour repérer et accompagner les habitants à l'entrepreneuriat : appui de la Banque Publique d'Investissement pour la mobilisation des moyens dans le Cadre du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », travail en réseau pour faire Connaitre les dispositifs (avec les structures de proximité dans les quartiers).
- Conforter les actions à destination du public féminin confronté à des stéréotypes de genre : marrainage, ateliers de reprise de confiance en soi et d'auto-défense verbale.
- Dédier un accompagnement spécifique aux auto-entrepreneurs pour lutter contre la précarité : module adapté aux problématiques rencontrées, sensibilisation des acteurs de l'insertion professionnelle.
- Impulser et développer un projet d'Economie Sociale et Solidaire : tiers-lieu alimentaire à vocation d'insertion professionnelle, de sensibilisation à l'alimentation saine et de Cohésion sociale (restaurant d'application, implantation d'entreprises, halte-garderie).
- Favoriser la diversification de l'offre commerciale des quartiers : mobilisation des services de droit commun des communes et de la Métropole, développement des partenariats avec les Chambres Consulaires (CCI, CMA), travail sur l'attractivité des commerces existants.

5.1.4. Les orientations transversales :

Santé : réduction des inégalités sociales et territoriales en santé et territorialisation des objectifs de santé publique dans les quartiers

- Garantir l'accès aux droits et favoriser l'accès aux soins .
- Favoriser l'adoption des bons comportements en santé à tous les âges de la vie.
- Agir pour un environnement favorable à la santé.

Prévention et lutte contre la délinquance juvénile : la Métropole Nice Côte d'Azur, les services de l'État et les Communes mettent en œuvre différentes actions qui visent à renforcer la présence humaine sur les territoires :

- Conforter la présence humaine d'acteurs de prévention sur le terrain.
- Innover en termes d'outils de prévention des risques d'entrée des jeunes dans les réseaux de trafics

Egalité Femmes-Hommes- Lutte contre les discriminations : Instaurer une société juste et équitable où Chaque individu, indépendamment de son genre ou de ses caractéristiques, a les mêmes droits, opportunités et accès aux ressources.

- Encourager une culture de l'égalité : sensibiliser à l'égalité dès le plus jeune âge, contribuer au développement d'une culture commune de l'égalité, soutenir l'animation du territoire en matière d'égalité.

- Lutter contre toutes formes de discriminations avec pour objectifs : Informer sur les mécanismes discriminatoires, lutter Contre les violences sexistes et sexuelles, valoriser et soutenir le vivre ensemble.

Transition écologique : S'adapter à un mode de vie durable, en réduisant l'empreinte environnementale et en préservant les écosystèmes pour les générations futures.

La Métropole Nice Côte d'Azur s'engage ainsi dans les domaines suivants :

- Sensibiliser les habitants.
- Rationaliser les déplacements et favoriser la mobilité douce.
- Mise en place d'actions en lien avec l'économie énergétique.
- Insérer des clauses environnementales en matière de commande publique.

Laïcité et valeurs de la République : au travers du Contrat d'engagement républicain les acteurs de la politique de la ville se mobilisent pour faire vivre les valeurs de citoyenneté.

5.2. Le volet urbain du contrat de ville de la métropole NCA

L'enjeu principal est d'améliorer significativement la vie quotidienne des habitants des territoires, en intégrant les questions d'habitat et de mobilité. Des points d'attention et des pistes de travail sont également identifiés pour chacun des axes transversaux (la lutte contre la discrimination, l'égalité homme-femme, les dispositifs en faveur des jeunes) du contrat de ville.

La mise en œuvre des projets urbains en articulation avec le contrat de ville et la politique de la métropole NCA dans les territoires cibles tourne autour des axes suivants :

Recomposition urbaine et mixité fonctionnelle

Le nouveau programme national de renouvellement urbain vise à poursuivre les efforts en matière de rénovation urbaine afin de recomposer le tissu urbain, d'améliorer les continuités au sein du territoire et de restituer un cadre de vie apaisé aux habitants. Il s'inscrit dans une volonté d'améliorer et d'organiser un développement équilibré et durable de l'ensemble du territoire.

Il s'appuie sur 4 objectifs stratégiques :

- Favoriser la mixité fonctionnelle et sociale dans les quartiers de la politique de la ville en diversifiant les services, les activités, les espaces publics et les lieux de vie, en poursuivant la politique de diversification de l'habitat et la réhabilitation du patrimoine existant.
- Inclure les quartiers de la politique de la ville dans la stratégie de développement urbain à l'œuvre sur la métropole NCA, par :
 - ✓ le développement et la diversification de l'offre commerciale, d'équipements à destination de l'ensemble de la population métropolitaine, dans les territoires prioritaires,
 - ✓ la production de logements répondant aux objectifs de mixité sociale en dehors des quartiers prioritaires (objectif inscrit dans le PLH).
- Créer les conditions d'un redéploiement économique endogène et diversifié, par ;
 - ✓ la commercialisation des locaux de services ou d'activités et l'implantation de commerces,
 - ✓ le développement de l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire (ESS) dans un souci d'ancrage des emplois créés au plus proche des besoins des habitants des quartiers prioritaires,

- ✓ Encourager et accompagner la venue de nouvelles entreprises dans lesdits quartiers.
- Créer et conforter la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur l'ensemble des quartiers de la politique de la ville comme moyen de veille citoyenne par l'animation et la coordination sur l'ensemble des territoires prioritaires et la poursuite de la reconquête ou la reconversion du parc de logements dégradés (y compris les copropriétés), l'amélioration de l'offre en équipement et l'aménagement des espaces extérieurs.

Mixité sociale

Outre l'installation de la conférence intercommunale du logement début 2016, l'une des démarches retenues dans le cadre de la révision du PLH est d'analyser plus finement les caractéristiques d'occupation sociale à l'échelle de chaque quartier. Il s'agit d'une réelle opportunité d'articuler les réflexions à différentes échelles et de faciliter la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des territoires prioritaires par le croisement et la complémentarité de réflexions, de priorisation et d'actions avec deux principaux objectifs :

- Donner la possibilité aux habitants des territoires d'être logés sur l'ensemble de la métropole NCA:
 - ✓ Poursuivre et renforcer la production de logements très sociaux dans les nouveaux programmes,
 - ✓ Garantir des processus d'accès au logement équitables et dans un souci de mixité,
 - ✓ Permettre aux locataires qui le souhaitent de réaliser un parcours résidentiel au sein de leur quartier par la mise en place d'un accompagnement spécifique d'accession aidée à la propriété notamment au sein des copropriétés privées existantes,
 - ✓ Proposer un programme de reconstitution de l'offre de logements sociaux cohérent avec les objectifs du PLH et les attendus de l'Anru en termes de diversification de l'habitat sur site.
- Encourager la venue de nouveaux habitants dans les territoires prioritaires en garantissant une qualité de l'offre concurrentielle par rapport aux autres secteurs de la Métropole et en agissant sur les procédures d'attribution.

Désenclavement et mobilité

Avec la réalisation du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) intégrant le plan de déplacements urbains (PDU), une prise en compte efficace des besoins spécifiques des habitants et de l'ensemble des objectifs du Contrat de Ville est prévue.

L'objectif est d'organiser une mobilité facilitée des habitants et des usagers « Depuis, Vers et Dans » les quartiers prioritaires, c'est-à-dire lever les freins à la mobilité des habitants de ces territoires pour :

- favoriser l'accès à l'emploi et à la formation,
- favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture dans les territoires prioritaires.

Pour ce faire et proposer des modalités de réponses spécifiques, il sera nécessaire d'améliorer la connaissance et la prise en compte des pratiques et des besoins de ces habitants.

Développement économique et insertion sociale et professionnelle

Le NPNRU met les questions du développement économique des quartiers et de l'accès à l'emploi de leurs habitants au centre de ses préoccupations avec un accent particulier sur l'égalité homme-femme et le public jeune. La lutte contre les discriminations y compris à l'embauche et la désigmatisation des habitants des quartiers prioritaires occupent une place importante.

Pour répondre à ces enjeux, 3 objectifs stratégiques sont retenus :

- Lutter contre les différents freins à l'emploi,
- Favoriser la dynamique économique territoriale,
- Favoriser le lien avec les entreprises.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), au titre de son rôle d'interface avec le monde de l'entreprise et de facilitateur de la mise en œuvre des clauses sociales en faveur des personnes exclues du monde du travail, reste un des outils essentiels sur lequel s'appuie la métropole NCA pour sa politique territoriale de l'emploi.

De plus, depuis fin 2021, le projet Réseau Diplôme Emploi : 1 diplôme, 1 métier, c'est possible ! à l'initiative de la ville de Nice et en étroite collaboration avec l'Education nationale, l'Université Côte d'Azur et le monde économique et associatif, offre un parcours de formation et d'insertion vers l'emploi, pour les jeunes de la 4^{ème} à Bac+3.

Efficacité et transition énergétique

La prise en compte des questions énergétiques et environnementales (Plan Climat-Energie Territorial, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, Grenelle 2 de l'Environnement...) est une priorité identifiée dans les orientations stratégiques. Au niveau opérationnel, la mise en œuvre de solutions techniques respectueuses de l'environnement dès le stade de la conception permettra de limiter l'empreinte écologique de manière durable. Les modes de construire générant des économies d'énergie permettront ainsi d'améliorer les caractéristiques bioclimatiques des bâtiments et de garantir à terme, un meilleur amortissement des investissements.

Toutes les opérations d'aménagement, de construction et de réhabilitation des bâtiments et des équipements seront soumises au principe d'efficacité à travers :

- La recherche d'une haute performance énergétique :

La haute performance énergétique des bâtiments sera recherchée : bâtiments très basse consommation, bâtiments passifs ou à énergie positive. Cette efficacité énergétique se traduira par le respect des normes HQE et RT 2012 en agissant sur l'isolation, la ventilation, la qualité des équipements de chauffage ainsi que la régulation et la gestion de l'énergie.

- La gestion des déchets en vue d'améliorer la propreté des quartiers et la sensibilisation des usagers aux éco-gestes (ex : installation d'une recyclerie dans le quartier des Moulins qui conduira à améliorer le recyclage des déchets et limiter les dépôts sauvages ; la gestion d'un tel équipement permettra également de développer l'emploi social).

- Gestion et protection de la ressource en eau :

Les projets de construction ou d'aménagement prendront en compte la protection de la ressource en eau, l'utilisation économe de la ressource disponible, la réduction du gaspillage... Les usagers seront sensibilisés et formés à cette gestion optimale de l'eau.

L'ensemble de ces axes stratégiques se déclineront ci-après, par quartier, en objectifs opérationnels.

6. LA STRATEGIE

Cette stratégie a pour vocation d'apporter une réponse concrète aux difficultés identifiées sur le territoire à partir du diagnostic partagé effectué dans le cadre de l'élaboration du Nouveau Programme de Renovation Urbaine et du Contrat de Ville, tout en assurant une cohérence globale avec les autres politiques menées au niveau de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Elle se décline dans une démarche intégrée de développement social urbain ciblée sur les quartiers prioritaires et doit contribuer à leur intégration en transformant leur image et développant leur attractivité en vue de contribuer à la réduction des écarts, des discriminations et des freins liés notamment à l'emploi.

Typologies d'actions	Répartition financière	Interventions prévues
1) Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs en vue du développement et de l'amélioration de l'offre de services de base	18M	- Infrastructures de proximité à vocation éducative, sanitaire, sportive, socioculturelle et sociale et structures d'information et d'accès aux droits. - Infrastructures de santé contribuant au développement de l'offre de santé de proximité et à la lutte contre les déserts médicaux en milieu urbain (maison pluridisciplinaire, dispositifs itinérants). - Infrastructures pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance, établissements scolaires du 1er degré et
2) Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines	7,5M	- Réhabilitation physique et sécurisation des espaces publics au moyen notamment de démarches de conception « security by design ». - Opérations de réintroduction/préservation de la nature en ville permettant notamment d'adapter les espaces urbains au changement climatique et aux défis environnementaux - Soutien aux aménagements de mobilités actives (voies vélos, liaisons piétonnes...).
3) Soutien au développement de l'activité économique	4,5M	- Projets structurants à vocation économique de type tiers lieux, espaces de coworking... - Soutien aux commerces de proximité notamment par la réhabilitation, le traitement de la vacance commerciale et la restructuration des polarités commerciales, - Soutien aux investissements des infrastructures de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique

Promouvoir une gouvernance participative en impliquant les associations de proximité et les habitants dès la sélection des projets liés au développement économique, à l'emploi et à l'amélioration du cadre de vie des quartiers

7. LES AUTRES CADRES DE FINANCEMENT :

Ces projets peuvent être financés par les fonds suivants selon leurs cadres d'interventions :

- **L'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU)** finance et accompagne les collectivités et les bailleurs sociaux pour mettre en œuvre de vastes projets de rénovation des quartiers les plus vulnérables. Il s'agit de transformer ces quartiers en profondeur, en intervenant sur l'habitat, mais aussi en les désenclavant et en favorisant la mixité sociale.
- **Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER)** signé entre l'État et les conseils régionaux permet une convergence des financements en faveur de projets structurants pour l'aménagement du territoire, ainsi que la mise en cohérence des politiques publiques au service d'une vision stratégique partagée à l'échelle de chaque région.

Le contrat de plan a vocation à financer les projets exerçant un effet levier pour l'investissement local. Les projets se concentrent autour de six volets définis comme des investissements dans l'avenir :

- Mobilité multimodale,
 - Enseignement supérieur, recherche et innovation,
 - Transition écologique et énergétique,
 - Numérique,
 - Innovation, filières d'avenir et usine du futur,
 - Territoires,
 - À ces six volets, s'ajoute une priorité transversale, l'emploi.
- **Le Contrat Régional « Nos territoires d'Abord » -2023-2027-** finance sur cinq ans les projets structurants et stratégiques pour la Région, en accord avec les spécificités et les besoins locaux. Il permet de mettre en œuvre des politiques d'aménagement et de développement dans une logique d'égalité entre les territoires.

Le contrat est l'outil privilégié pour la mise en œuvre du Plan Climat « Une COP d'avance »

8. LE PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions présenté respecte les équilibres financiers du programme par objectif thématique et priorité d'investissement. Un certain nombre de projets pourront rentrer dans l'ITI.

8.1. APPUI A L'IMPLANTATION ET A LA REHABILITATION D'EQUIPEMENTS COLLECTIFS EN VUE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMELIORATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE BASE

8.1.1. INFRASTRUCTURES DE PROXIMITE CONTRIBUANT A L'INCLUSION SOCIALE

Exemples de projet :

Nice - Moulins : Aménagement d'un complexe sportif et socioculturel

Nice - Moulins : AnimaNice des Moulins

Nice : création de maisons de santé pluriprofessionnelles intégrant une maison sport santé

8.1.2. INFRASTRUCTURES PETITE ENFANCE, EDUCATION, FORMATION/INSERTION

Exemples de projet :

Nice - Moulins : restructuration/extension d'école primaire

Nice - PNRQAD : extension et aménagement de la halte-jeux

Nice - Ariane : Pôle Petite Enfance

Nice - Paillon : tiers-lieu petite enfance

8.2. AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET SECURISATION DES ZONES URBAINES

8.2.1. REHABILITATION PHYSIQUE ET SECURISATION DES ESPACES PUBLICS

Exemples de projet :

Nice - Liserons : terrains de Sport et aires de jeux

Drap – La Condamine : création d'une aire de jeux

Nice – Liserons et Moulins : sécurisation de l'espace public

8.2.2. NATURE EN VILLE

Exemples de projet :

Nice : création de jardins partagés

Nice - Ariane : Développement de pistes cyclables et de voies vertes

8.3. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

8.3.1. COMMERCE DE PROXIMITE

Exemple de projet :

Nice - Ariane et PNRQAD : réhabilitation et traitement de la vacance commerciale

8.3.2. APPUI AUX STRUCTURES DE L'ESS/IAE

Exemples de projet :

Nice - Ariane : soutien à la création et à l'implantation d'un restaurant associatif à vocation d'insertion

Nice - Ariane : création d'une régie de quartier

Nice - Talent Center

9. INDICATEURS DE LA STRATEGIE URBAINE INTEGREE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2021 / 2027 :

Suivi des indicateurs

ID	Indicateur	Unité de mesure	Définition succincte	Valeur cible fin 2024 TOTAL VOLET URBAIN	Valeur cible prévisionnelle fin 2024 ITI	%	Valeur cible fin 2029 TOTAL VOLET URBAIN	Valeur cible prévisionnelle 2029 ITI	%	Partie du volet urbain couverte par l'indicateur
RCD74	<i>Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré</i>	Nombre d'habitants en QPV	Population vivant dans des zones couvertes par des projets soutenus dans le cadre de stratégies de DTI. Population QPV exclusivement. Pas de double compte. Dès qu'un projet concerne un QPV, toute la population de ce QPV est valorisée	27 000	10 000	37%	180 000	35 000	19%	TA1, TA2, TA3 (exclusivement pour les QPV soit 60% de l'enveloppe)
IS01	Surface d'infrastructures créées ou réhabilitées à vocation d'amélioration de l'accès à des services ou des équipements collectif	m²	Nb m² surface d'infrastructure créée ou réhabilitée à vocation éducative, sanitaire, sportive, socioculturelle et sociale et structures d'information et d'accès aux droits contribuant à l'inclusion des populations en difficulté, et plus largement, de l'ensemble des habitants des quartiers dégradés ; contribuant au développement de l'offre de santé de proximité et à la lutte contre les déserts médicaux en mi-lieu urbain ; enfance/petite enfance	0	0	0%	24 000	3 000	13%	TA1 et TA3 (soit 75% de l'enveloppe)
RCD113	Espace ouvert créé ou réhabilité en zone urbaine	m²	Nb m² espace ouvert créé ou réhabilité en zone urbaine Zones urbaines : Zones U (art R 123.5 code de l'urbanisme) Espace ouvert : partie de l'espace non occupée par des constructions Ne prend pas en compte les pistes cyclables	0	0	0%	22 500	3 000	13%	TA2 (soit 25% de l'enveloppe)
IRS02	Capacités d'accueil maximales des infrastructures créées ou réhabilitées à vocation d'amélioration de l'accès à des services de base	Nombre de personnes	Capacité d'accueil calculée en référence au classement des catégories d'un Etablissement Recevant du Public (source site officiel de l'administration française : servicepublic.fr).				2 250	500	22%	TA1 (soit 60% de l'enveloppe)

10. LA GOUVERNANCE ET LES CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

L'Elaboration et le partage du projet de stratégie urbaine intégrée se réalise dans les instances partenariales existantes concernées par les problématiques soulevées (COPIL / COTECH du Contrat de Ville, Conseil de Développement...) ou associations de partenaires ad hoc (instance spécifique, échanges bilatéraux...).

10.1. LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est chargé de faire le lien et d'assurer l'articulation du dispositif avec les partenaires du territoire.

10.2. LE COMITE DE SELECTION

Le comité de sélection est représenté par les institutions et organismes suivants et est chargé de valider la sélection des opérations.

Pour la Métropole Nice Côte d'Azur, un représentant des Directions ou services suivants :

- Direction de l'Europe, de la Coopération transfrontalière et de la contractualisation,
- Direction de l'Habitat, de la Politique de la ville et du Renouvellement urbain,
 - Service Politiques Sociales de l'habitat,
 - Service Logement,
 - Service Renouvellement Urbain,
 - Service Politique de la ville,
- Direction Cohésion sociale, du handicap et de l'égalité femmes-hommes,
 - Service accès aux droits, égalité et lutte contre les discriminations,
 - Service Handicap et Dynamique Inclusive,
 - Service Insertion Professionnelle,
 - Service Santé de proximité,
- Direction des Séniors, de l'Animation et des Associations,

Par ailleurs, pour les autres institutions ou organismes, un représentant de :

- Représentant des bailleurs sociaux,
- Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur,
- Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
- Pôle Emploi,
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- Caisse des dépôts et des Consignations,
- Chambre de métiers et de l'artisanat des Alpes-Maritimes,
- Entreprises 06,
- Préfecture des Alpes-Maritimes,
 - Mission de la politique de la ville,

La gouvernance de l'Investissement territorial Intégré (ITI) sera coordonnée de manière étroite avec celle du contrat de ville et associera des partenaires clés tels que les chambres consulaires, la caisse des dépôts et consignation, l'union pour l'entreprise des Alpes Maritimes, Pôle Emploi, la DRETS, la mission politique de la ville de la Préfecture, les bailleurs sociaux...

Le pilotage des actions mises en œuvre dans le cadre de l'Investissement territorial Intégré (ITI) sera assuré par la direction des financements extérieurs, la direction Habitat et Renouvellement urbain (en association avec d'autres directions comme la « Direction de la cohésion sociale, solidarités, handicap et droits des femmes », la « Direction des espaces verts », la « Direction des Sports », la « Direction de la Santé publique de proximité, environnement », la « Direction de l'Enseignement supérieur, la Recherche, la Formation » les Directions Générales Adjointes « Proximité et Sécurités »; « Famille, Sports, Education, Jeunesse »; « Cohésion Sociale, Santé, Solidarités et Habitat », « Culture et Patrimoine ».

ANNEXE 1 : cartographie générale du périmètre retenu

